



recouvrement d'une créance suite à caution

Par **gilloubond**, le **17/01/2019** à **17:36**

un cabinet de recouvrement me relance sur un dossier ou j'ai été caution en 1999...ou j'ai été jugé. le principal s'élève à 35000 € dont j'ai déjà versé 20000€...le montant réclamé à ce jour avoisine les 100000€...sachant que c'est rajouté les intérêts environ 88000€.

que puis-je faire sachant que mon principal souci est de garder ma résidence principale dont je suis propriétaire.

Par **Visiteur**, le **17/01/2019** à **17:59**

BONJOUR (une règle pour ceux qui viennent sur notre site)

Un tel montant d'intérêts est excessif et mérite contestation.
Que dit le jugement ?